

**Dixième session**

New York, 12-21 décembre 2011

**Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011**

1. En application de la résolution ICC-ASP/1/Res.6<sup>1</sup> et de la règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes (« le Fonds »),<sup>2</sup> le Conseil de direction soumet le présent rapport à l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »). Ce rapport donne un aperçu des réalisations du Fonds au profit des victimes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, et contient des informations et un compte rendu des résultats obtenus dans les domaines d'activité du Fonds. Il résume également la situation financière du Fonds ainsi que le projet de budget du Secrétariat pour 2011.

**I. Activités et projets**

2. Le Fonds a un double mandat: 1) administrer les réparations que la personne reconnue coupable a été condamnée à verser sur ordre de la Cour,<sup>3</sup> et 2) utiliser d'autres ressources au profit des victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome.<sup>4</sup> Dans l'accomplissement de ce double mandat, le Fonds fournit un appui aux victimes d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.<sup>5</sup>

**A. Réparations**

3. Le premier mandat du Fonds étant lié à des cas, les ressources proviennent du produit d'amendes, des biens confisqués et d'ordonnances de réparations<sup>6</sup> et sont complétées par « d'autres ressources du Fonds », à la discrétion du Conseil de direction.<sup>7</sup> La Cour peut ordonner que le montant de la réparation mise à la charge de la personne reconnue coupable soit déposé au Fonds au profit des victimes si, au moment où elle statue, il est impossible ou irréaliste d'accorder un montant à chaque victime prise

<sup>1</sup> Le paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 prévoit que: « Le Conseil de direction fera chaque année rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et projets du Fonds et portera à sa connaissance toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles aient été acceptées ou refusées ».

<sup>2</sup> La règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes dispose que le Conseil « soumet un rapport annuel écrit sur les activités du Fonds au Comité du budget et des finances et au Commissaire aux comptes, ainsi qu'à l'Assemblée des États Parties, par l'entremise de son Président ».

<sup>3</sup> Paragraphes 2, 3 et 4 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

<sup>4</sup> Paragraphe 5 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve. Pour plus amples informations sur le fondement juridique de la création du Fonds, voir à l'adresse: <http://trustfundforvictimes.org/legal-basis>.

<sup>5</sup> Tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

<sup>6</sup> Règles 43 et 46 du Règlement du Fonds au profit des victimes.

<sup>7</sup> Règle 56 du Règlement du Fonds au profit des victimes.

individuellement. Le montant de la réparation ainsi déposé est séparé des autres ressources du Fonds, conformément à la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

4. Le mandat sera activé par condamnation de la Cour. Le Fonds s'attend à recevoir ses premières ordonnances de réparations dès cette année, puisque trois procédures sont en instance à la Cour. Aussi, le personnel du Fonds s'est préparé et éduqué en documentant les enseignements tirés des programmes et activités du mandat de réadaptation.

5. Durant cette période de rapport, le Fonds a consulté des experts techniques, la société civile, ses partenaires de mise en œuvre en République démocratique du Congo (RDC), les Chambres et autres sections de la Cour qui s'occupent des victimes pour se préparer à exécuter son mandat. Le Fonds a assisté à des conférences et ateliers pour se préparer au versement de réparations; le personnel a fourni son soutien technique à d'autres tribunaux temporaires et agences des Nations Unies relativement aux méthodologies de mise en œuvre d'aide à la réadaptation et de réparations.

## B. Mandat d'assistance générale

6. Le Programme de gestion du rendement (PGR) encadre la mise en œuvre du mandat d'assistance générale. Un processus de planification des programmes participatif garantit que les partenaires locaux et les victimes contribuent à la conception d'activités de réadaptation et d'interventions locales. Le PGR s'appuie sur le Statut de Rome, les instruments clés de la Cour, le Règlement du Fonds, le droit international en matière de droits humains et humanitaire, les résolutions pertinentes des Nations Unies, les cadres des bailleurs de fonds, et autres accords, principes et initiatives de justice transitionnelle applicables.

7. Le Fonds a continué de collaborer avec les organisations communautaires locales, les groupes de victimes, les associations féminines, les associations confessionnelles, les caisses de crédit et d'épargne locales, et les organisations non gouvernementales internationales pour administrer le mandat d'assistance générale.

8. Le processus d'octroi de subventions insiste sur: la *participation* des victimes à la planification des programmes, la *durabilité* des initiatives communautaires, la *transparence* et le *ciblage* des subventions conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la Cour, l'*accès* à une assistance des demandeurs qui n'ont par le passé jamais eu accès à des subventions, en mettant l'accent sur la *vulnérabilité spéciale des filles et des femmes*, le *renforcement des capacités* des bénéficiaires et la *coordination* des efforts afin d'assurer que la sélection et la gestion des subventions est faite de façon stratégique et cohérente. Avant de libérer les fonds, l'on mène des évaluations sur le terrain pour s'assurer que les projets s'attaquent directement aux dommages causés par le conflit et visent les victimes les plus vulnérables relevant de la compétence de la Cour.

9. Pendant la période qui s'est écoulée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011, le Fonds a continué de fournir un appui direct à des dizaines de milliers de victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, sous forme de services de réadaptation physique et psychologique et d'un soutien matériel<sup>8</sup> aux niveaux individuel et communautaire.<sup>9</sup> Ces notions, légalement définies, sont beaucoup plus englobantes dans la pratique:

(a) *Réadaptation physique*: chirurgie en général, chirurgie réparatrice, extraction de balles et de fragments d'obus, prothèses et appareils orthopédiques, orientation vers des services comme réparation de fistules, dépistage du VIH et du sida et traitement, soins et soutien des personnes vivant avec le VIH/sida;

(b) *Réadaptation psychologique*: conseils individuels et en groupe aux victimes de traumatismes; organisation de chorales et de troupes de danse et de théâtre afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation; ateliers de sensibilisation des communautés et diffusion de programmes de radio consacrés aux droits des victimes;

<sup>8</sup> La plupart des nouveaux bénéficiaires sont desservis dans le cadre des projets de consolidation de la paix, par exemple des enfants qui participent aux ateliers de règlement des conflits, ou des dirigeants communautaires auxquels est dispensée une formation concernant les droits des victimes de violences sexuelles et sexistes.

<sup>9</sup> Le mot « victimes » est défini à la règle 85, Règlement de procédure et de preuve.

organisation de réunions d'information et de réunions communautaires à grande échelle; parmi les interventions au niveau de la communauté, des ateliers de sensibilisation de la communauté sur la violence sexuelle et sexiste et sur le lien entre paix, justice, réconciliation et réadaptation; et

(c) *Soutien matériel*, sous forme d'activités rémunératrices, de formation professionnelle, orientation à des programmes favorisant l'autonomie financière à long terme, ou de subventions pour frais d'études.

10. Grâce à l'extension de ses 28 projets actifs<sup>10</sup> (12 en RDC et 16 dans le nord de l'Ouganda), cette année, le Fonds a augmenté le nombre de bénéficiaires de projets de 21 000 personnes, essentiellement au niveau communautaire. Globalement, quelque 81 500 bénéficiaires sont ou ont été servis par un projet d'assistance du Fonds en RDC ou dans le nord de l'Ouganda depuis le début de 2011, comparativement à environ 70 200 à la fin de 2010.

11. Le Fonds a publié à l'automne 2010 et à l'été 2011 ses quatrième et cinquième rapports intérimaires sur l'exécution de 28 projets approuvés sur 34 dans le nord de l'Ouganda (dans les sous-régions Lango, Teso et Acholi et dans le district d'Adjumani) et en République démocratique du Congo (provinces du Nord et du Sud Kivu et district d'Ituri dans la province orientale).

12. Pendant la période de rapport, des membres du personnel du Fonds ont réalisé plusieurs visites de contrôle afin de superviser l'exécution des projets, de renforcer les capacités locales et d'appuyer le suivi, l'évaluation et les rapports des projets. Dans le cadre de ce processus, tous les projets ont fait l'objet d'une évaluation administrative et technique. En février et en mai 2011, le personnel du Fonds a mené des ateliers à l'intention des partenaires de mise en œuvre dans le nord de l'Ouganda et en RDC sur le contrôle et l'évaluation de la gestion, de l'efficacité et de l'impact de projets. Le Fonds a cerné quatre domaines d'évaluation d'impact: justice et réconciliation, santé et bien-être, soutien et intégration sociale, appui matériel. Les résultats sont ventilés de façon à tenir compte de la dimension sexospécifique des conflits. Les conclusions de cette recherche seront publiées d'ici la fin de 2011.

13. Depuis le dernier Rapport du Fonds, publié à l'automne de 2010, un processus de contrôle de projets tous azimuts a donné lieu à un remaniement des partenaires de projets. Dans l'attente des conclusions d'une évaluation finale, le projet 004 en RDC a été suspendu compte tenu de problèmes liés à la gestion des ressources et à la qualité du projet. Dans le nord de l'Ouganda, le portefeuille de projets du Fonds<sup>11</sup>, géré par un partenaire international et mis en œuvre par diverses organisations ougandaises, a été évalué et un processus ouvert mis sur pied par le partenaire international pour trouver de nouvelles organisations locales qui permettront de boucler le projet. Tous ces partenaires (KSWBO, NUCBACD, ACORD, FOKAPAWA et GWED-G), offrent déjà des services intégrés de réadaptation physique, réadaptation psychologique et soutien matériel à quelque 6 300 victimes dans le nord de l'Ouganda.

14. Le Fonds a continué de s'attacher à intégrer une perspective sexospécifique à tous ses projets. Le Fonds considère que l'autonomisation des filles et des femmes signifie la fin de l'impunité pour les auteurs de crimes et le début d'une paix durable, d'une réconciliation post-conflit et d'une réelle mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour s'acquitter de sa mission de réduire les dommages causés par les crimes relevant de la compétence de la Cour, le Fonds portera une attention particulière aux victimes de violences sexuelles ou sexistes (VSS) et intégrera une perspective sexospécifique à ses cibles d'augmentation d'accès aux services. Pour y arriver, le Fonds a offert des ateliers de formation et de renforcement des capacités à ses partenaires locaux.

<sup>10</sup> Le Fonds compte 34 projets approuvés en RDC et dans le nord de l'Ouganda; toutefois, certains projets sont terminés ou attendent de nouveaux partenaires, tandis que d'autres ont été repris par d'autres organisations.

<sup>11</sup> Projet « Exploiter les occasions de protéger et mettre fin à la violence (HOPE) » (003, 005, 006, 016, 020, 025, 035).

15. La plupart des bénéficiaires et des victimes reçoivent en même temps des services de réadaptation physique et psychologique et un appui matériel. Parmi certaines des réalisations récentes les plus notables, il y a lieu de signaler les suivantes:

### 1. Réadaptation physique

16. La réadaptation physique est un élément clé du portefeuille de projets du Fonds dans le nord de l'Ouganda. Des 18 projets approuvés du Fonds, cinq se vouent à la réadaptation médicale des victimes grâce à l'identification et la mobilisation des patients, la chirurgie générale, la chirurgie réparatrice, la fourniture de prothèses et d'orthèses, et les services de physiothérapie et de counselling. D'ici la fin de l'année, quelque 1 200 victimes de tortures, mutilations, défigurations, amputations, brûlures et autres crimes contre des civils auront bénéficié des efforts conjugués de ces projets dans le nord de l'Ouganda (novembre 2007 à décembre 2011).

17. Pendant la période de rapport, le projet a évalué 170 personnes et opéré 137 patients. Le Fonds mise sur la collaboration d'organisations spécialisées, chacune mettant à contribution sa spécialité pour offrir un programme de réadaptation holistique aux victimes, en partenariat avec Stitching Interplast Holland (chirurgie réparatrice) et Fondation AVSI (mobilisation des patients et soins post-opératoires), le tout à l'hôpital St. Joseph, district de Kitgum. Tout au long du processus, AVSI assure des services de counselling et de physiothérapie aux patients avant, pendant et après l'hospitalisation.

### 2. Réadaptation psychologique

18. Le Fonds vient en aide aux victimes par l'entremise de projets d'édification de la paix qui incluent une composante de réadaptation psychologique. Environ 61 300 victimes ont été servies pendant cette période de rapport grâce à trois projets: 019/Missionnaires d'Afrique et 027/RHA en RDC, et 040/COOPI dans le nord de l'Ouganda. Le projet RHA, par exemple, collabore avec 20 communautés partout dans le district d'Ituri sur la résolution de conflits et l'édification de la paix. De plus, RHA offre un soutien matériel en distribuant des trousseaux de réadaptation aux bénéficiaires les plus vulnérables et en leur offrant du counselling psychologique.

19. Pendant la période de rapport, le Fonds a financé un médecin pour évaluer les besoins médicaux de victimes participant aux projets d'édification de la paix. Cette évaluation a permis d'identifier 390 victimes de guerre en Ituri ayant besoin de traitement médical pour blessures par machettes, balles et mines. Il est reconnu que la plupart de ces victimes n'auraient pas été traitées sans l'initiative d'édification de la paix, qui a encouragé ces personnes très vulnérables à se faire connaître et à dénoncer les dommages qu'ils ont subis. L'évaluation menée par le médecin a également permis de répertorier les services médicaux offerts dans la région et le Fonds négocie actuellement avec un partenaire international pour trouver le meilleur moyen de fournir des services de réadaptation à ces victimes.

### 3. Appui matériel

20. Tous les projets VSS du Fonds comportent un appui matériel aux victimes. En RDC, l'organisation *Catholic Relief Services* (CRS) renforce les capacités de quatre organisations locales en apportant un soutien matériel et des services de réadaptation psychologique à environ 1 500 femmes et filles victimes de VSS relevant de la compétence de la Cour. En vertu de ce projet, quelque 725 dirigeants communautaires au sein de 75 communautés dans les trois territoires orientaux ont participé à des ateliers de sensibilisation sur l'ampleur et les séquelles des VSS et les droits des victimes.

21. Pendant la période de rapport, les victimes bénéficiaires ont commencé à recevoir un appui matériel grâce à des subventions de démarrage d'une valeur de 60 \$US par personne (en nature et en espèces), une formation en planification financière, et la possibilité de participer au programme *Savings and Internal Lending Communities, SILC*, semblable au programme de prêt et d'épargne communautaire *Village Savings and Loan Associations* (VSLA) du Fonds dans le nord de l'Ouganda. Pour répondre à la demande des victimes bénéficiaires du projet, CRS a formé 500 femmes sur la méthodologie SILC et 500 autres

en « activités génératrices de revenus » afin d'assurer l'amélioration durable de la vie des victimes de violence sexuelle ou sexiste.

22. Le tableau ci-après illustre le nombre de bénéficiaires directs et de victimes desservies par le Fonds pendant la période considérée (projets financés par des contributions à utilisation non spécifique).

**Tableau 1: Victimes relevant de la compétence de la Cour bénéficiant du Fonds d'assistance générale**

	2010**			2011**		
	<i>Nord de l'Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Total</i>	<i>Nord de l'Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Total</i>
VSS <sup>i</sup>	2 368	2 895	<b>5 263</b>	2 611	2 781	<b>5 392</b>
Veufs, veuves <sup>ii</sup>	--	--	<b>0</b>	1 589	--	<b>1 589</b>
Enfants soldats	1 025	550	<b>1 575</b>	1 057	550	<b>1 607</b>
Orphelins, enfants vulnérables <sup>iii</sup>	793	2 912	<b>3 705</b>	698	2 817	<b>3 515</b>
Traumatismes physiques, émotifs <sup>iv</sup>	3 117	--	<b>3 117</b>	3 408	950	<b>4 358</b>
Familles, autres victimes <sup>v</sup>	4 351	1 017	<b>5 368</b>	3 118	589	<b>3 707</b>
Édificateurs de paix communautaires <sup>vi</sup>	17 732	33 394	<b>51 126</b>	26 144	35 204	<b>61 348</b>
<b>Total</b>	<b>29 386</b>	<b>40 768</b>	<b>70 154</b>	<b>38 625</b>	<b>42 891</b>	<b>82 756</b>

\* Veuillez noter que le Tableau 1 regroupe les projets communs et particuliers aux VSS. Les deux tableaux ne peuvent donc pas être combinés.

\*\* Veuillez noter que la majorité des victimes bénéficiaires du Fonds d'assistance en 2011 en bénéficiait déjà en 2010. Ces deux années ne peuvent donc pas être combinées.

<sup>i</sup> Inclut les victimes de VSS des deux sexes, ainsi que les mères adolescentes.

<sup>ii</sup> Le Fonds n'a commencé à comptabiliser les veufs et veuves à part qu'en 2011. En RDC, les veufs et veuves tombent tous dans la catégorie principale de VSS.

<sup>iii</sup> Enfants et jeunes rendus vulnérables par des guerres relevant de la compétence de la CPI, y compris les enfants nés de VSS.

<sup>iv</sup> Victimes de torture et civils blessés. Auparavant, cette catégorie ne comprenait que les victimes de traumatismes physiques bénéficiant de services de réadaptation physique, mais inclut maintenant les victimes de traumatismes émotifs bénéficiant de counselling.

<sup>v</sup> Cette catégorie a diminué entre 2010 et 2011 en raison d'une reclassification des bénéficiaires du Fonds des victimes.

<sup>vi</sup> Dirigeants traditionnels et autres membres de la communauté joints dans le cadre des activités de réconciliation du Fonds.

23. En 2008, le Fonds a émis une requête globale de financement consacré aux victimes de violences sexuelles et sexistes. À ce jour, les gouvernements de l'Allemagne, d'Andorre, du Danemark, de la Finlande et de la Norvège ont contribué à hauteur de 1,74 million d'euros. Avec sa troisième contribution de 253 500 euros faite en avril 2011, le Royaume de Norvège s'est fait le champion des initiatives VSS, portant son soutien à 698 400 euros depuis 2008.

24. Le Fonds a fait toute la différence pour les victimes de VSS grâce à l'intégration de sécurité économique, réconciliation (personnelle, familiale et communautaire) et services de réadaptation physique et psychologique. Le Fonds a aidé plus de 5 000 victimes de crimes sexuels en RDC et dans le nord de l'Ouganda depuis 2008, y compris presque 200 filles enlevées ou enrôlées de force et réduites à l'esclavage sexuel par des groupes armés du nord-est de la RDC, et 780 enfants de femmes victimes de campagnes de viols collectifs et exilées de leurs communautés dans le Kivus. Le Fonds a également joint 20 000 dirigeants communautaires locaux et édificateurs de paix en RDC et dans le nord de l'Ouganda grâce à des campagnes de sensibilisation et d'information visant à promouvoir la guérison et la réconciliation.

25. Le tableau ci-après illustre le nombre de bénéficiaires directs et de victimes desservies par le Fonds pendant la période considérée (projets financés par des contributions spécifiques aux interventions de VSS).

**Tableau 2: Projets VSS: victimes et bénéficiaires directs\***

	2010**			2011**		
	<i>Nord de l'Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Total</i>	<i>Nord de l'Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Total</i>
VSS <sup>i</sup>	1 670	2 158	<b>3 828</b>	1 999	2 188	<b>4 187</b>
Mères adolescentes <sup>ii</sup>	--	187	<b>187</b>	--	43	<b>43</b>
Enfants nés de VSS <sup>iii</sup>	--	907	<b>907</b>	--	850	<b>850</b>
Édificateurs de paix communautaires <sup>iv</sup>	17 732	725	<b>18 457</b>	26 144	725	<b>26 869</b>
<b>Total</b>	<b>19 402</b>	<b>3 977</b>	<b>23 379</b>	<b>28 143</b>	<b>3 806</b>	<b>31 949</b>

\* Veuillez noter que ce tableau ne tient compte que des victimes de VSS qui bénéficient des contributions à *emploi spécifique* du Fonds. Plusieurs projets communs du Fonds servent aussi les victimes de VSS. À noter également que le Tableau 1 comptabilise à la fois les fonds communs et réservés aux victimes de VSS. Les deux tableaux ne peuvent donc pas être combinés.

\*\* Veuillez noter que la majorité des victimes bénéficiaires du Fonds d'assistance en 2011 en bénéficiait déjà en 2010. Ces deux années ne peuvent donc pas être combinées.

<sup>i</sup> Inclut les victimes de VSS des deux sexes.

<sup>ii</sup> Filles recrutées ou enrôlées (y compris de force) dans les groupes armés et qui sont tombées enceintes à la suite d'un viol.

<sup>iii</sup> Enfants nés de viols.

<sup>iv</sup> Dirigeants traditionnels et autres membres de la communauté joints dans le cadre des activités de réconciliation du Fonds visant à combattre les VSS et à défendre les droits des victimes.

26. En mai 2011, le Fonds a lancé son premier appel à manifestations d'intérêt au soutien de la réadaptation de victimes de violence sexuelle en République centrafricaine. Ce nouveau programme devrait démarrer au début de 2012, au terme d'un processus concurrentiel à deux étapes mené en consultation avec le Greffe et conformément aux approbations reçues par le Conseil de direction et les Chambres de la Cour.

27. Le Fonds fait de la sécurité des bénéficiaires de son assistance et de ses partenaires la première de ses priorités et a tiré des enseignements précieux dans ce domaine au cours des quatre dernières années. Étant donné la nature de son mandat, le Fonds travaille dans des régions de conflit et dans des régions qui traversent une période postconflictuelle et, en raison des enquêtes que continue de mener la Cour et des procès qui se poursuivent actuellement, la sécurité est devenue un réel problème. Par exemple, certains partenaires du Fonds en RDC craignent des représailles en cas de condamnation et d'ordonnance d'exécution de réparations de la Cour. Le Fonds examine la situation au cas par cas et a réuni une documentation très complète quant aux raisons pour lesquelles un partenaire demande de rester anonyme. Certains partenaires ne peuvent donc pas faire connaître publiquement leurs relations avec le Fonds. À l'avenir, le Fonds prônera une collaboration ouverte et transparente avec ses partenaires à moins que les circonstances l'en empêchent.

28. Le Secrétariat a l'intention de continuer à publier des rapports sur l'avancement de ses activités deux fois par an ou, dans le cas de contributions à emploi spécifique, conformément aux conditions fixées par les donateurs. L'on trouvera à l'annexe II le détail de tous les projets en cours.

### C. Communications et visibilité

29. Pendant la période de rapport, le Fonds a accentué ses efforts pour améliorer ses communications et rehausser sa visibilité. À mesure que la présence opérationnelle du Fonds s'enracine, les rapports d'étape poussent le détail de l'information et la qualité de l'analyse des résultats et de l'impact du Fonds sur les victimes et leurs communautés. Le site Web du Fonds est devenu une source d'information très appréciée. Le Fonds a participé à des ateliers et conférences de haut niveau sur des sujets liés à son mandat, y compris la situation des victimes de violence sexuelle et sexiste, et les possibilités de l'activation du mandat du Fonds relativement à la mise en œuvre d'ordonnances de réparation de la Cour. Le président du Conseil a été invité à prononcer un discours à la Conférence régionale de l'ICC à Doha, au Qatar, en mai 2011. Dans ses pays d'opérations, le Fonds gagne en reconnaissance au niveau institutionnel, par les gouvernements et parmi les bailleurs de fonds et organisations internationales.

## **D. Huitième réunion annuelle du Conseil de direction**

30. La huitième réunion annuelle du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes s'est tenue à La Haye les 21 et 22 mars 2011, avec la participation des membres du Conseil suivants: M. Bulgaa Altangerel, Mme Betty Kaari Murungi, M. Eduardo Pizarro Leongómez et Mme Elisabeth Rehn (Présidente). La membre du Conseil Mme Vaira Vīķe-Freiberga s'est fait excuser de la réunion. Le Greffier a également assisté à plusieurs séances afin de fournir un complément d'information et de répondre aux questions posées.

31. Le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en place une procédure administrative distincte visant les aspects du fonctionnement du Conseil non encore couverts par les résolutions de l'Assemblée et a approuvé une délégation de pouvoirs au Secrétariat à cet effet. De plus, le Conseil a approuvé le plan de travail annuel du Secrétariat pour 2011 et les activités et projets de programme proposés, y compris l'utilisation de contributions volontaires. Le Conseil note avec satisfaction l'approche de collecte de fonds préconisée par le Secrétariat et l'incite à se doter d'une réelle stratégie à cet égard.

32. Le Conseil a parlé de son rôle et de sa position par rapport au mandat de réparations du Fonds, confirmant que le libellé de la règle 56 du Fonds veut que l'utilisation d'« autres ressources » pour payer les montants de réparations ne peut être faite qu'à la demande et à la discrétion du Conseil. À cet égard, le Conseil a approuvé la tenue de consultations entre le Fonds et les Chambres de la Cour avant le versement de réparations afin que les Chambres soient au courant de telle décision. De plus, le Conseil a cerné plusieurs questions liées au mandat de réparations exigeant une réflexion plus poussée, y compris la position et le rôle du Fonds par rapport au versement de réparations individuelles et collectives.

33. Le Conseil a approuvé les projets de budget et de dotation du Secrétariat pour 2012 sans abattement au titre des vacances de poste. La prochaine réunion du Conseil aura lieu à La Haye la semaine du 20 mars 2012.

## **E. Assistance fournie par le Greffe**

34. Conformément à l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.7, et conscient de l'indépendance du Conseil de direction et de son Secrétariat, le Greffier a fourni l'assistance nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du Conseil et du Secrétariat.

35. Cette assistance a été fournie, entre autres, par le truchement du Cabinet du Greffier, de la Section du budget et des finances, du Service des avis juridiques, de la Section d'information et sensibilisation du public, de la Section d'interprétation et de traduction, de la Section des opérations au siège, de la Section des services généraux, de la Section des ressources humaines et de la Section des technologies de l'information et des communications.

## **II. Rapport financier**

### **A. État des contributions volontaires**

36. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6, qui stipule que toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée, l'on trouvera à l'annexe I une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres, les contributions reçues d'États (1 945 539,01 euros); les contributions d'institutions et de particuliers (9 900,61 euros); les contributions en nature ou les dons de contrepartie reçus de partenaires d'exécution (soit l'équivalent de 450 040 euros pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 mars 2011); et les intérêts perçus par le Fonds (26 097,06 euros).

37. Le solde du compte en euros du Fonds était de 673 299,03 euros et le solde du compte en dollars des États-Unis, de 67 481,42 dollars. En outre, le Fonds a un compte d'épargne dont le solde était de 2 770 000 euros le 30 juin 2011.

38. Le Secrétariat gère les ressources reçues par le Fonds et rend compte de leur utilisation conformément aux critères indiqués dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/4/Res.3.<sup>12</sup> Le Secrétariat doit rendre compte séparément des contributions à emploi spécifique, des informations sur l'utilisation de leurs contributions étant demandées par certains donateurs. Pendant la période considérée, le Greffe n'a pas pu modifier le module comptable du système SAP pour l'adapter aux exigences du Fonds, qui sont basées sur la résolution ICC-ASP/4/Res.3. Le Secrétariat continue par conséquent de comptabiliser manuellement toutes les contributions à emploi spécifique<sup>13</sup> en attendant le développement et la mise en œuvre d'un module SAP répondant aux besoins du Fonds.

39. Les activités préparatoires à l'introduction d'un module SAP de gestion des subventions (GM) pour le Fonds ont été achevées vers la fin de juin 2011, le nouveau système entrant en service le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Conformément aux recommandations de l'Assemblée, le module GM devrait rehausser la qualité, l'efficacité, la transparence et la comptabilité des processus financiers et administratifs du Fonds. Le module GM du Fonds devrait en outre être capable de composer avec le volume et la diversité croissants des programmes et activités, y compris la mise en œuvre du mandat de réparations.

40. Les membres du Conseil de direction tiennent à remercier les entités et les personnes qui ont versé des contributions au Fonds pendant la période considérée et demandent instamment aux États Parties de continuer à verser des contributions au Fonds. Ils tiennent à remercier tout particulièrement les États Parties qui ont contribué pour la première fois ou décidé d'accroître leurs contributions, parallèlement à l'augmentation du volume de l'assistance fournie par le Fonds, dont la valeur a atteint près de 1,9 million d'euros pendant la période considérée.

## B. Audit externe 2010

41. Le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni fournit les services d'audit externe du Fonds. Ainsi, en juin 2011, le NAO a soumis au Conseil du Fonds le rapport du Commissaire aux comptes contenant les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Comme indiqué dans ledit rapport, l'audit n'a fait apparaître aucune défaillance ou erreur significative pouvant affecter l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des états financiers. En conséquence, le NAO a émis une opinion d'audit dépourvue de réserves concernant les états financiers du Fonds pour 2010.

42. Dans son rapport de juin 2010, le NAO a formulé les sept recommandations ci-après:

### *Recommandation 1:*

*« Le processus d'établissement d'objectifs stratégiques pour le fonctionnement du Fonds doit être revu. Tous les objectifs doivent être quantifiables, précis et atteignables au cours d'une même période du cycle budgétaire ».*

Le Conseil de direction souscrit à cette recommandation et veillera à mener un contrôle du Cadre stratégique et du Programme de gestion du rendement du Fonds (2009-2012) en 2012-2013, en tenant compte de la recommandation ci-dessus et des résultats atteints jusqu'ici. Toutefois, le Conseil fait remarquer que pour l'instant, les objectifs de rendement du Fonds ne sont pas inclus dans le plan stratégique de la Cour; aussi, le Conseil accueillera toute recommandation de la part des auditeurs sur le moyen d'harmoniser ces plans.

### *Recommandation 2:*

*« Le Fonds et le Greffe doivent continuer leurs efforts pour se doter d'un instrument de contributions en-ligne, et faire connaître celui-ci, afin de maximiser les contributions et exploiter pleinement l'occasion que présenteront les premières ordonnances de réparations, attendues pour cette année ».*

<sup>12</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005 (ICC-ASP/4/32), partie III.

<sup>13</sup> Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée des États Parties en date du 18 septembre 2009 (ICC-ASP/8/18\*, par. 31).



Le Conseil de direction fait remarquer que le fonctionnement de PayPal doit répondre aux normes du Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la Cour; aussi, des consultations auprès du Greffe sont en cours à cet égard.

*Recommandation 3:*

*« Le Fonds doit s'assurer de toujours avoir un plan de secours lorsqu'il fait affaire avec des petites organisations locales de sorte que si le Fonds est obligé de se retirer, les projets peuvent continuer sans lui ou, à tout le moins, être abolis sans nuire à la réputation du Fonds, aux victimes ou aux communautés ».*

Le Conseil de direction souscrit pleinement à cette recommandation et rappelle que l'aspect durabilité fait déjà partie intégrante de toute stratégie de développement, de contrôle et de transition dans les pays concernés.

*Recommandation 4:*

*« Le Fonds et le Greffe doivent simplifier le processus de présentation de candidature afin de favoriser la meilleure participation possible. Un Guide doit être mis à la disposition des candidats potentiels afin de rendre le processus aussi accessible que possible ».*

Le Conseil de direction note que le Fonds, en étroite collaboration avec le Greffe, s'est assuré que le processus d'appel à manifestations d'intérêt en cours en République centrafricaine mise avant tout sur la clarté; par ailleurs, une formule de présentation de candidature est accessible en anglais et en français à toutes les parties intéressées.

*Recommandation 5:*

*« Le Fonds doit scruter chaque étape du processus de présentation de candidature afin d'en tirer des enseignements qui pourront améliorer le processus pour l'avenir ».*

Le Conseil souscrit à cette recommandation et veillera à ce que les enseignements tirés des expériences passées seront documentés et diffusés régulièrement.

*Recommandation 6:*

*« Nous recommandons que le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et l'Assemblée des États Parties continuent d'examiner et de discuter des ressources nécessaires pour répondre aux besoins administratifs et financiers du Fonds, puisque les dons et réparations en-ligne prendront de l'ampleur dans les prochaines années ».*

Le Conseil de direction souscrit pleinement à cette recommandation.

### **III. Projet de budget pour 2012**

43. Conformément à la résolution ICC-ASP/4/Res.3, le Conseil de direction a établi pour le Secrétariat un projet de budget pour 2012, qui a été conçu conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.7. Le projet de budget est soumis chaque année à l'Assemblée des États Parties pour approbation, conformément au paragraphe 6 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6.

44. Le Conseil est pleinement conscient des contraintes budgétaires qu'affronte la Cour en 2012. Toutefois, le Conseil se doit d'assurer les capacités de base du Secrétariat afin que celui-ci puisse faire face à l'augmentation escomptée de la charge de travail, étant donné le doublement du nombre de situations d'intervention du Fonds (qui passe de 2 à 4) et, surtout, l'activation escomptée du mandat de réparations du Fonds.

45. Les capacités de base du Fonds incluent la gestion financière et les services juridiques, qui n'ont jusqu'ici jamais été comptabilisés dans le budget ordinaire du Fonds. La demande à l'égard d'expertise en matière de gestion financière suit la recommandation des auditeurs externes. Jusqu'à la fin de 2011, les services juridiques dont a besoin le Secrétariat ont été financés grâce à une contribution volontaire du Gouvernement allemand, qui a permis de financer un poste P-4 de conseiller juridique. Comme cette contribution volontaire n'a pas pu être garantie pour 2012, le poste a été inclus dans le budget ordinaire du Fonds.

46. Le montant total du projet de budget pour 2012 est de 1 755 800 euros, en comparaison d'un budget approuvé de 1 261 100 euros pour 2011. Les postes des services financiers et juridiques représentent l'essentiel de l'augmentation du projet de budget du Secrétariat pour 2012. Conformément au souhait exprimé par le Conseil pour un Fonds souple et sensible aux événements et situations nouvelles, des ressources supplémentaires sont demandées en vue d'appuyer le mandat de réparations et de respecter les recommandations faites par l'Assemblée relativement à la diversification des sources de revenus du Fonds. Ces ressources seront employées à créer de nouveaux partenariats et systèmes de collecte de fonds afin d'ouvrir l'accès aux sources de financement privées.

47. Comme tous les postes du Secrétariat seront pourvus au début de 2012, le Conseil demande à l'Assemblée d'approuver le budget pour 2012 sans abattement au titre des vacances de postes.

## Annexe I

### I. Contributions volontaires reçues par le Fonds au profit des victimes

Les contributions volontaires ci-après ont été versées par des États entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011:

<i>Contributions des États</i>	<i>Euros (€)</i>
Allemagne	560 000,00
Andorre	15 000,00
Autriche	10 000,00
Belgique	24 000,00
Corée du Sud	38 200,02
Espagne	60 000,00
Finlande	210 000,00
Irlande	100 000,00
Liechtenstein	7 812,50
Norvège	253 501,49
Pays-Bas	17 475,00
Pologne	15 000,00
Royaume-Uni	584 500,00
Suisse	50 000,00
<b>Total des contributions versées par des États</b>	<b>1 945 539,01</b>

En sus des contributions des États ci-dessus, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 le Fonds a reçu:  
 9 900,61 euros de contributions en espèces de la part de particuliers et d'institutions;  
 450 040 euros de dons en nature ou sous forme de fonds de contrepartie des partenaires dans la réalisation des projets entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 31 mars 2011 (détail à l'annexe II); et  
 26 097,06 euros d'intérêts.

## II. Liste de contributions volontaires par comptes bancaires

### A. ABN AMRO (en euros)

Raison sociale de la banque: ABN AMRO  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes  
 Monnaie: Euro  
 Numéro de compte: 53.84.65.115  
 IBAN: NL54ABNA0538465115  
 Code Swift: ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

<i>État du compte bancaire</i>	<i>Euros</i>
Solde d'ouverture	360 527,15
Contributions versées par des particuliers et des institutions	8 190,79
Contributions versées par des États	1 889 863,99
Dons/paiements au titre de projets	(2 272 715,39)
Virements du compte courant au compte d'épargne	(850 000,00)
Virements du compte d'épargne au compte courant	1 512 622,02
Intérêts	26 079,06
Frais bancaires	(1 268,59)
<b>Solde au 30 juin 2011</b>	<b>673 299,03</b>

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>Euros</i>
Juillet 2010	600,00
Août 2010	149,60
Septembre 2010	145,00
Octobre 2010	675,00
Novembre 2010	3 421,19
Décembre 2010	150,00
Janvier 2011	340,00
Février 2011	320,00
Mars 2011	170,00
Avril 2011	170,00
Mai 2011	1 250,00
Juin 2011	800,00
<b>Total</b>	<b>8 190,79</b>

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des États</i>	<i>Euros</i>
Juillet 2010	170 000,00
Août 2010	0,00
Septembre 2010	0,00
Octobre 2010	100 000,00
Novembre 2010	315 000,00
Décembre 2010	240 000,00
Janvier 2011	75 000,00
Février 2011	24 000,00
Mars 2011	694 550,00
Avril 2011	261 313,99
Mai 2011	0,00
Juin 2011	10 000,00
<b>Total</b>	<b>1 889 863,99</b>

**B. ABN AMRO (en euros)**

Raison sociale de la banque: ABN AMRO  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes,  
 Business Top Deposit Account  
 Monnaie: Euro  
 Numéro de compte: 40.62.65.615

État du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011:

<i>État du compte bancaire</i>	<i>Euros</i>
Solde d'ouverture	3 400 000
Virements du compte courant au compte d'épargne	850 000
Virements du compte d'épargne au compte courant	(1 480 000)
<b>Solde au 30 juin 2011</b>	<b>2 770 000</b>

**C. ABN AMRO (dollars É.-U.)**

Raison sociale de la banque: ABN AMRO  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes  
 Monnaie: dollars É.-U.  
 Numéro de compte: 53.86.21.176  
 IBAN: NL87ABNA0538621176  
 Code Swift: ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

<i>État du compte bancaire</i>	<i>US\$</i>
Solde d'ouverture	31 093,95
Contributions versées par des particuliers et des institutions	1 709,82
Contributions des États	75 000,00
Dons/paiements au titre de projets	(145 295,35)
Remboursement de fonds inutilisés pour des projets	104 973,00
Dépôts à terme	0,00
Intérêts	0,00
Frais bancaires	0,00
<b>Solde au 30 juin 2011</b>	<b>67 481,42</b>

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>US\$</i>
Juillet 2010	0,00
Août 2010	0,00
Septembre 2010	0,00
Octobre 2010	0,00
Novembre 2010	0,00
Décembre 2010	0,00
Janvier 2011	1 709,82
Février 2011	0,00
Mars 2011	0,00
Avril 2011	0,00
Mai 2011	0,00
Juin 2011	0,00
<b>Total</b>	<b>1 709,82</b>

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des États</i>	<i>US\$</i>
Juillet 2010	0,00
Août 2010	0,00
Septembre 2010	0,00
Octobre 2010	0,00
Novembre 2010	0,00
Décembre 2010	50 000,00
Janvier 2011	0,00
Février 2011	0,00
Mars 2011	0,00
Avril 2011	0,00
Mai 2011	25 000,00
Juin 2011	0,00
<b>Total</b>	<b>75 000,00</b>

## Annexe II

Projets réalisés durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

## Ouganda (16 projets)

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/003, TFV/UG/2007/R1/005, TFV/UG/2007/R1/006, TFV/UG/2007/R1/016, TFV/UG/2007/R1/020, TFV/UG/2007/R1/025, TFV/UG/2007/R2/035  
**Titre du projet:** Exploiter les occasions de protéger et mettre fin à la violence (HOPE)  
**Budget:** 696 124 euros + 24 257 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*  
**Durée:** Décembre 2008 – Décembre 2011  
**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel des victimes, y compris des personnes ayant été enlevées et les communautés de victimes

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(a) – Projet terminé  
**Titre du projet:** Chirurgie réparatrice pour les victimes de guerre dans le nord de l'Ouganda  
**Budget:** 45 475 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)  
**Durée:** Novembre 2008 – Juillet 2011  
**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(b)  
**Titre du projet:** Victimes de rebelles dans le nord de l'Ouganda: Programme de réadaptation physique  
**Budget:** 96 562 euros + 3 010 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*  
**Durée:** Novembre 2007 – Octobre 2010  
**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations  
Ce projet a été repris par une autre organisation  
**Budget:** 82 432 euros + 3 133 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)  
**Durée:** Janvier 2011 – Janvier 2012

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(c)  
**Titre du projet:** Besoins en matière de santé mentale des victimes de crimes de guerre en Ouganda: approche axée sur les services de renforcement des capacités  
**Budget:** 246 186 euros + 3 133 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*  
**Durée:** Octobre 2009 – Octobre 2011  
**Type de victime et d'intervention:** Appui matériel aux communautés affectées par la guerre

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/018, TFV/UG/2007/R2/042  
**Titre du projet:** Renforcement des capacités, plaidoirie et réadaptation médicale des victimes de la guerre  
**Budget:** 226 175 euros + 20 379 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*  
**Durée:** Novembre 2008 – Octobre 2011  
**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de la guerre handicapées

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/038

**Titre du projet:** Rétablir les moyens d'existence des victimes de la guerre

**Budget:** 211 649 euros + 25 446 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Décembre 2008 – Novembre 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel des victimes de la guerre, y compris les anciens combattants et autres victimes

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/039, TFV/UG/2007/R2/041

**Titre du projet:** Initiative Okweyo

**Budget:** 105 998 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)

**Durée:** Novembre 2008 – Novembre 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes blessées et/ou traumatisées et leurs familles

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/040

**Titre du projet:** Sensibilisation et réaction à la violence sexuelle basée sur le genre au sein de la population affectée par la guerre du district d'Oyam en Ouganda

**Budget:** 225 000 euros + 101 536 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Février 2012

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux jeunes et aux femmes affectées par la guerre

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Les obligations impayées du Fonds ont été calculées à l'aide du taux de change de juin 2011 (1 EUR = 0,702 USD et 2,345 UGX).

\* Les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 mars 2011. Les montants ont été convertis à l'aide du taux de change de juin 2011.

## République démocratique du Congo (12 projets)

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/001, TFV/RDC/2007/R2/036

**Titre du projet:** Relèvement des victimes des violences sexuelles et de leurs communautés

**Budget:** 333 660 euros + 24 147 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Décembre 2009 – Mars 2012

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel des victimes de violences sexuelles et de violences sexistes

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/004 – Projet suspendu dans l'attente d'un contrôle

**Titre du projet:** *Projet d'appui et accompagnement psychosocial des déplacés, des retournés, des communautés d'accueil: victimes des crimes de guerre et crime contre l'humanité en territoire d'ARU*

**Budget:** 56 437 euros + 5 928 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Octobre 2009 – Février 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique des communautés affectées par la guerre



**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/019

**Titre du projet:** *A l'école de la paix*

**Budget:** 215 135 euros + 2 601 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Octobre 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique des enfants que la guerre a rendus orphelins

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/021

**Titre du projet:** Projet de réinsertion socio-économique de 300 victimes de violences sexuelles suite à la guerre, et scolarisation de 600 de leurs enfants

**Budget:** 276 127 euros + 12 510 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Juin 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violences sexuelles et leurs enfants

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/022

**Titre du projet:** Projet de réadaptation psychologique, physique et socioprofessionnelle de 200 victimes de violences sexuelles à Bunia et ses environs au travers de microcrédits en nature

**Budget:** 179 410 euros + 4 405 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Décembre 2008 – Juin 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violence sexuelles et leurs familles

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R2/031, TFV/RDC/2007/R2/033, TFV/RDC/2007/R2/043

**Titre du projet:** Réadaptation physique et psychologique et appui matériel pour 950 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans les provinces du Nord- Kivu et de l'Ituri

**Budget:** 642 443 euros + 22 157 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

Note: Les projets TFV/DRC/2007/R1/026 et TFV/DRC/2007/R2/028 ont été clos et leurs bénéficiaires sont désormais desservis par le projet TFV/DRC/2007/R2/030 et le projet TFV/DRC/2007/R2/029 respectivement

**Durée:** Novembre 2008 – 31 août 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel pour d'anciens enfants soldats et personnes enlevées, y compris à des mères adolescentes associées aux forces et groupes armés (forces régulière et milices) et victimes de violences sexuelles

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R1/027

**Titre du projet:** Caravane de la paix dans les territoires d'Irumu et de Djugu et dans une partie du territoire de Mahagi

**Budget:** 334 203 euros + 4 296 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Mars 2012

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux villages victimisés

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R2/029, TFV/RDC/2007/R2/028

**Titre du projet:** Projet de réadaptation psychologique des jeunes mères associées aux forces armées de la ville de Bunia et sa région environnante

**Budget:** 431 905 euros + 42 794 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Septembre 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel pour les mères adolescentes associées aux forces et groupes armés

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R2/030, TFV/RDC/2007/R1/026

**Titre du projet:** Projet pour la réinsertion socioprofessionnelle et économique de 600 anciens enfants associés aux groupes armés dans le territoire de Mahagi

**Budget:** 303 237 euros + 8 582 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Juin 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

**Projet(s):** TFV/RDC/2007/R2/032

**Titre du projet:** Programme de réadaptation psychologique et appui matériel pour 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées dans la ville de Bukavu

**Budget:** 82 009 euros + 2 535 euros (fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre)\*

**Durée:** Novembre 2008 – Juin 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Les obligations impayées du Fonds ont été calculées à l'aide du taux de change de juin 2011 (1 EUR = 0,702 USD et 2,345 UGX).

\* Les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 mars 2011. Les montants ont été convertis à l'aide du taux de change de juin 2011.

## Annexe III

## Organigramme du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds

### Organigramme pour 2012

Conseil de direction  
Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

Secrétariat du Fonds des victimes  
1 Directeur exécutif D-1  
1 Assistant exécutif GS-OL

Programme  
1 Administrateur de programmes hors classe P-5  
1 Assistant aux programmes GS-OL

1 Conseiller juridique (personnel temporaire) P-4  
(anciennement financé par le Gouvernement allemand)

1 Administrateur des finances (personnel temporaire) P-3

Kenya et Ouganda  
1 Administrateur régional de programmes de terrain P-3  
1 Assistant de terrain (KEN) (personnel temporaire) GS-OL

République centrafricaine et République démocratique du Congo  
1 Administrateur régional de programmes de terrain P-3  
2 Assistants de terrain (RDC) (personnel temporaire) GS-OL  
1 Assistant de terrain (RCA) (personnel temporaire) GS-OL

Kenya et Ouganda  
1 Administrateur régional de programmes

Suivi et évaluation  
1 Spécialiste du suivi et de l'évaluation P-3

